

NON à l'intervention fédérale dans les ALLOCATIONS FAMILIALES

» AUF DEUTSCH

Accueil
Actualités
Arguments
Contact

Non à l'intervention fédérale dans les allocations familiales!

La politique familiale est au premier chef l'affaire des cantons. L'ingérence de la Confédération dans leur autonomie, et la remise en cause des réglementations actuelles qui fonctionnent bien, est donc nuisible et mal venue.

Actuel:

Aboutissement du
référendum
Bref argumentaire
Conférence de presse
du 4 avril 2006

- **Non à une nouvelle augmentation des coûts**

La loi fédérale sur les allocations familiales occasionne des coûts supplémentaires de 700 millions de francs par an. On ne peut admettre de frapper une fois de plus l'économie et le contribuable – ni surtout les PME. Ces charges supplémentaires dépassent les allègements fiscaux consentis dans la réforme de l'imposition des entreprises et compromettent les perspectives de croissance économique.

- **Non à la mise sous tutelle des cantons**

La loi fédérale sur les allocations familiales porte atteinte à l'autonomie des cantons. Chacun d'entre eux a décidé démocratiquement de ses propres mesures en matière de politique familiale et les a adaptées aux besoins régionaux (soutien à la petite enfance, bourses, régime fiscal). Les solutions cantonales sont donc souples et bien ciblées. La loi fédérale ne fait qu'alourdir les coûts et la bureaucratie.

- **Non à de nouveaux transferts de prestations sociales à l'étranger**

La loi fédérale sur les allocations familiales entraîne de nouveaux transferts de prestations sociales à l'étranger, une fois encore aux dépens des entreprises et du contribuable. Cela est choquant, surtout lorsqu'on sait les difficultés qu'il y a à contrôler la réalité d'une formation professionnelle dans des pays éloignés.

- **Non à l'augmentation des déficits**

L'assurance-invalidité, l'assurance-maladie et l'assurance-chômage font déjà face à d'énormes problèmes financiers et l'AVS va elle aussi au-devant de déficits à long terme. La loi fédérale sur les allocations familiales crée une nouvelle assurance sociale, alors que le financement des assurances existantes n'est pas garanti.

- **Non à une nouvelle assurance sociale aux effets «arrosoir»**

La loi fédérale sur les allocations familiales

prévoit d'étendre les prestations selon le principe de l'arrosoir, gaspillant ainsi des sommes importantes, luxe que nous ne pouvons nous permettre. Les moyens financiers dont nous disposons doivent être utilisés de manière ciblée et répondre aux véritables besoins.

- **Non à davantage de pression sur les salaires**

L'Etat social coûte de plus en plus cher. En créant une nouvelle assurance sociale, la loi fédérale sur les allocations familiales nécessite des moyens financiers supplémentaires. Nouveaux prélèvements sur les salaires et hausses d'impôt seront inéluctables, si l'on ne veut pas qu'une montagne de dettes pèse sur l'avenir de nos enfants.

- **Non à l'extension des prestations sociales**

En Suisse, les montants des allocations pour enfants sont largement supérieurs à la moyenne européenne.

NON à l'intervention fédérale dans les ALLOCATIONS FAMILIALES

» AUF DEUTSCH

Accueil
Actualités
Arguments
Contact

ACTUALITÉS

La récolte des signatures contre l'intervention fédérale dans les allocations familiales a débuté

Conférence de presse du comité référendaire

Les plus importantes organisations économiques de notre pays s'opposent à l'introduction d'une nouvelle assurance sociale aux effets « arrosoir ». En lançant le référendum contre l'intervention fédérale dans les allocations familiales, elles veulent éviter de nouveaux transferts de prestations sociales à l'étranger ainsi qu'une mise sous tutelle encore plus forte des cantons. La récolte des signatures a débuté le 4 avril.

Selon Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers et conseiller national, l'aménagement cantonal des réglementations en matière d'allocations familiales a fait ses preuves. Chaque mois, près de 2 millions d'allocations sont ponctuellement versées, dont les montants sont largement supérieurs à la moyenne européenne. L'intervention fédérale dans ce domaine entraînerait davantage de transferts de prestations sociales à l'étranger. Edi Engelberger a mis l'accent sur le fait que les allocations familiales ont été créées par les patrons, qui sont aujourd'hui encore en leur faveur et qui pour l'essentiel les financent depuis des décennies. Le référendum s'oppose uniquement à l'intervention de la Confédération dans un système performant et bien ciblé ainsi qu'au versement d'allocations aux personnes sans activité lucrative.

Jean-François Cavin, directeur du Centre Patronal, a pour sa part rappelé que le peuple et les cantons ont accepté, il y a à peine un an et demi, une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Il est absurde d'enchevêtrer à nouveau les tâches et compétences qui avaient été clairement réparties. La politique familiale relève des cantons, qui disposent d'un éventail d'instruments de différentes natures. Au niveau cantonal il est possible de tenir compte des particularités politiques et sociales et de compenser

Actuel:

Aboutissement du
référendum
Bref argumentaire
Conférence de presse
du 4 avril 2006

du moins partiellement l'écart entre les salaires. La politique suivie en matière d'allocations familiales fait donc partie d'une responsabilité globale qu'il est malsain de démanteler. Jean-François Cavin s'oppose à ce que le rouleau compresseur fédéral anéantisse des réalisations cantonales sensées et créatives.

Pour Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, il est choquant que le Parlement fasse tout d'abord des promesses pour des raisons de tactique électorale, dont les coûts sont ensuite à la charge de tiers. Cette nouvelle extension de l'Etat social occasionne des coûts de près de 700 millions de francs par année, sans pourtant correspondre à une nécessité sociale. Des sommes importantes seront gaspillées selon le principe de l'arrosoir. L'économie refuse que les charges salariales soient encore alourdies, car des emplois en dépendent directement. Comme l'économie se voit sans cesse confier de nouvelles tâches, elle n'est pas en mesure de supporter les coûts supplémentaires découlant de notre politique sociale. La charge additionnelle devrait pour cette raison être répartie. Il faut se rendre compte que ce sont les employés qui paient finalement pour l'extension des prestations.

Pour de plus amples renseignements:

• *Patrick Lucca, porte-parole du comité référendaire (031 380 14 42; 079 464 38 59)*

Mardi 4 avril 2006

Lien complémentaire:

» [Feuilles de signatures à télécharger](#)

» [Retour](#)